

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

<b>DELIBERATION N°CD2023-06/1/10 DOSSIER N°5711</b>	<b>CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2023-06/1/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

## DÉCIDE,

D'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation du compte administratif 2022 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit 162 344,72 €, comme suit :

- la totalité, soit 162 344,72 € en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 (compte 110).

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2022 excédentaire en section d'investissement à hauteur de 584 123,17 € est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2023 dans le cadre du budget supplémentaire, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**